



**UNE SUBVENTION POUR AIDER
LES TPE, PME ET TRAVAILLEURS
INDEPENDANTS A PREVENIR LE
COVID-19 AU TRAVAIL**

—
18/05/2020

Bien plus
que des
experts-
comptables

SUBVENTION « PREVENTION COVID-19 » POUR AIDER LES TPE, PME ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

À partir du 18 mai, l'Assurance maladie-Risques professionnels met en place **une aide pour prévenir le COVID-19 au travail.**

1. Bénéficiaires :

Elle s'adresse non seulement **aux TPE/PME de moins de 50 salariés mais également aux indépendants sans salarié.**

2. Objet :

Elle vise la réduction de l'exposition des salariés et travailleurs indépendants au COVID-19 avec **la mise en place des mesures dites « barrières », de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.**

3. Conditions d'attribution :

Pour en bénéficier les conditions suivantes sont à remplir :

- Dépendre du régime général de la sécurité sociale, en tant qu'employeur ou travailleur indépendant ;
- Être implantée en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer.

Auxquelles s'ajoutent les conditions suivantes pour les TPE/PME :

- Avoir un effectif compris entre 1 et 49 salariés (calculé selon les règles sécurité sociale) ;
- **Avoir réalisé et mis à jour son document unique d'évaluation des risques depuis moins d'un an**, et le tenir à disposition de la caisse ;
- Déclarer sur l'honneur ne pas bénéficier d'une aide publique pour le(s) même(s) investissement(s).

4. Montant :

Cette aide prendra la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant hors taxes (HT) de l'investissement, dès lors que ce dernier est **d'au moins 1 000 € pour une entreprise avec salariés, et de 500 € pour un travailleur indépendant sans salariés.** Le montant de la subvention est plafonné à 5 000 € pour les deux catégories.

SUBVENTION « PREVENTION COVID-19 » POUR AIDER LES TPE, PME ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

5. Demande de la subvention :

Le budget dédié à l'aide étant limité, la règle privilégiant les demandes d'aide selon **l'ordre chronologique** d'arrivée sera appliquée. La demande doit être réalisée avec le formulaire de demande dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées que l'entreprise enverra de préférence par mail ou par voie postale à sa caisse de rattachement (Carsat, Cramif ou Cgss), et ce **avant le 31 décembre 2020**.

6. Références/sources :

- **Conditions générales d'Attribution pour les entreprises de moins de 50 salariés :**
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684787/document/conditions_generales_dattribution_pour_les_entreprises_de_moins_de_50_salaries.pdf
- **Conditions générales d'Attribution pour travailleurs indépendants sans salariés :**
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684790/document/conditions_generales_dattribution_pour_travailleurs_independants_sans_salaries.pdf
- **Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les entreprises de moins de 50 salariés :**
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684793/document/formulaire_de_demande_de_subvention_prevention_covid_pour_les_entreprises_de_moins_de_50_salaries.pdf
- **Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les travailleurs indépendants sans salarié :**
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684796/document/formulaire_de_demande_de_subvention_prevention_covid_pour_les_travailleurs_independants_sans_salarie.pdf
- **Liste et coordonnées des caisses régionales Subvention COVID :**
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684799/document/liste_et_coordonnees_des_caisses_regionales_subvention_covid.pdf
- **Ameli.fr :**
<https://www.ameli.fr/paris/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

Votre expert-comptable Aliantis peut répondre à toutes vos questions relatives à la subvention « Prévention Covid-19 », n'hésitez pas à le contacter !



Nos métiers vous accompagnent

EXPERTISE COMPTABLE
FISCALITÉ
SOCIAL & RH
JURIDIQUE
CONSEIL ET GESTION
AUDIT



Bien plus que des experts- comptables

6 sites en région Rhône-Alpes

LYON

33 rue Pré-Gaudry
69007 LYON
Tél. : 04 78 61 28 70
lyon@aliantis.net

SÉRÉZIN-DU-RHÔNE

Le Sérézium
1 route Départementale 312
69360 SÉRÉZIN-DU-RHÔNE
Tél. : 04 28 29 59 29
serezin@aliantis.net

CHASSE-SUR-RHÔNE

840 rue Pasteur
BP 33
38670 CHASSE-SUR-RHÔNE
Tél. : 04 72 49 23 30
chasse@aliantis.net

GIVORS

Le Quattour
24 rue du Moulin
69702 GIVORS
Tél. : 04 78 73 03 44
givors@aliantis.net

MORNANT

40 avenue de Verdun
69440 MORNANT
Tél. : 04 78 44 07 36
mornant@aliantis.net

SAINT-ÉTIENNE

Le Millénium
1 rue de la Presse
CS 20 764
42951 ST-ÉTIENNE CEDEX 1
Tél. : 04 77 91 23 91
st-etienne@aliantis.net

